

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel. :(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

350^{ème} RÉUNION

14 JANVIER 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/2(CCCL)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 337^{ème} réunion tenue le 11 octobre 2012, le Conseil, après avoir suivi la communication faite par la Commission sur les derniers développements en Somalie, a adopté un communiqué de presse, dans lequel il a noté avec satisfaction les progrès remarquables accomplis dans la quête de la paix, de la sécurité et de la réconciliation dans le pays. Le Conseil a exhorté les parties prenantes somaliennes à persévérer dans leurs efforts. Il a également souligné la nécessité pour la communauté internationale de rester activement engagée et d'apporter un soutien plus important à la Somalie sur la base des priorités définies par le Gouvernement somalien.

2. Le présent rapport fournit une brève mise à jour sur les principaux développements politiques et sécuritaires en Somalie au cours de la période sous examen. Il couvre également les activités menées par la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) dans l'exécution de son mandat, et se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES ET CONNEXES

3. Il convient de rappeler que la Somalie est entrée dans un nouvel ordre politique lorsque qu'en septembre 2012, à travers un processus démocratique crédible, mais ardu, le nouveau Parlement fédéral a élu un nouveau Président, mettant ainsi fin, de manière constitutionnelle, aux huit années d'arrangements transitoires qui avaient été établis conformément à la Charte fédérale de transition (TFC), adoptée en 2004, et au Processus complémentaire de Djibouti d'août 2008. Le Président Hassan Sheikh Mohamud a prêté serment à Mogadiscio, le 16 septembre 2012. Par la suite, il a présenté les six priorités immédiates de son Gouvernement, qui portent sur la sécurité, la réconciliation nationale, la fourniture de services de base, les finances publiques, le développement économique et la justice. Il a également souligné qu'il tendrait la main aux groupes d'opposition armés, et poursuivrait le dialogue engagé avec le Somaliland. Le 6 octobre 2012, il a nommé Abdi Farah Shirdon "SAACID" au poste de Premier Ministre. La nomination du Premier Ministre et la composition de son Gouvernement ont été approuvées par le Parlement, le 13 novembre 2012. Depuis lors, les autorités somaliennes ont pris nombre de mesures en vue de la mise en œuvre des priorités qu'elles ont définies.

4. En novembre 2012, le Parlement fédéral a préparé et adopté un plan stratégique de quatre ans, qui couvre également ses règles de travail internes. Il a également créé quinze Commissions parlementaires et élu leurs Présidents, Vice-Présidents et Questeurs. Les Commissions parlementaires, dont trois sont présidées par des femmes, contribueront grandement à l'amélioration de l'efficacité du Parlement dans l'exercice de ses fonctions législatives et de contrôle. Par ailleurs, le Parlement a identifié onze projets visant à renforcer

ses capacités, y compris la création d'un Secrétariat opérationnel. Il a présenté son programme législatif qu'il a partagé avec le Gouvernement. Celui-ci porte sur nombre de textes législatifs prioritaires, accompagnés d'un calendrier, que le Gouvernement fédéral doit soumettre au Parlement conformément à la Constitution fédérale provisoire. Par ailleurs, certains articles de la Constitution fédérale provisoire ont été suspendus, notamment ceux relatifs à la création d'une Chambre haute, un développement politique contesté par le Puntland.

5. Le 13 décembre 2012, le Premier Ministre, après consultation avec le Président, les membres du Parlement et des représentants de la société civile somalienne, a nommé cinq Secrétaires d'État et vingt Ministres délégués. Cette décision est intervenue en réponse aux préoccupations exprimées quant au caractère non inclusif du Gouvernement.

6. Le nouveau Gouvernement est en train de prendre des mesures concrètes pour redynamiser ou créer des institutions de gouvernance, et mettre en place leurs équipes de gestion. Dans ce cadre, la direction et l'encadrement des institutions financières, tels que la Banque centrale, le Bureau du Vérificateur général et celui du Trésorier général, sont en cours de restructuration, conformément aux six piliers de la politique du Gouvernement. Un processus similaire est en cours pour d'autres institutions. Le Gouvernement est actuellement en train de renforcer la surveillance et le contrôle de la collecte des revenus et des dépenses publiques, afin d'améliorer la transparence et la reddition de comptes. Il est également prévu de réorganiser la fonction publique, avec un accent particulier sur les fonctions de Secrétaires généraux, de Directeurs généraux et de Directeurs, ainsi que d'Ambassadeurs dans le corps diplomatique.

7. Le Gouvernement a commencé à travailler avec les administrations régionales provisoires existantes dans le centre sud de la Somalie. De façon plus spécifique, il est en train de faciliter la tenue d'une Conférence de réconciliation qui regroupera les chefs coutumiers, d'autres dirigeants et des intellectuels de six régions, à savoir le Bas Juba, le Moyen Juba, le Bay et Bakool, le Gedo et le Shabelle Inférieur. La Conférence doit convenir des modalités de création des administrations locales, régionales et nationales, sur la base d'une approche allant du bas vers le haut.

8. Le 6 décembre 2012, le Comité conjoint de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la stabilisation d'ensemble du centre sud de la Somalie s'est réuni à Addis Abéba, afin de renforcer la coordination et de revoir sa composition. À l'issue de cette réunion, un Protocole d'accord a été conclu, qui élargit la composition du Comité (qui comprenait initialement le Jubbaland, le Kenya et l'Éthiopie), pour inclure le Gouvernement fédéral de la Somalie, qui en assumera désormais la présidence. À la suite de l'adoption de ce Protocole d'accord, une délégation gouvernementale de haut niveau s'est rendue à Kismayo en décembre 2012, pour y rencontrer l'administration provisoire. Les deux parties sont convenues de former une nouvelle administration sur la base de la Constitution du pays, et ont discuté de l'intégration de la brigade de Ras Kamboni dans les Forces nationales somaliennes de sécurité (SNSF).

9. Des efforts soutenus sont en cours pour promouvoir le bon voisinage avec les pays de la région et renforcer les relations bilatérales et multilatérales de la Somalie. À cet égard, le Président Mohamud a effectué des visites de travail dans tous les États membres de l'IGAD. En dehors de la région, le Président Mohamud s'est également rendu en Turquie. De son côté, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Mme Fawzia Aden, s'est rendue à Londres, où elle a été reçue par le Ministre britannique des Affaires étrangères, William Hague, avec lequel elle a procédé à un échange de vues sur la Conférence de Londres sur la Somalie prévue en mai 2013.

III. SITUATION SÉCURITAIRE

10. La situation sécuritaire a continué de s'améliorer, grâce aux efforts soutenus des SNSF et de l'AMISOM. Au cours de la période sous examen, les SNSF et l'AMISOM ont élargi les zones sous leur contrôle. Cependant, nombre de défis restent à relever, qui nécessitent des efforts continus et un soutien renforcé pour libérer le reste du pays de la présence d'Al Shabaab.

11. Dans le Secteur 1 (Banadir, Bas et Moyen Shabelle), les SNSF et l'AMISOM ont, le 9 décembre 2012, sécurisé la ville de Jowhar, à 90 kilomètres au nord-ouest de Mogadiscio. La ville, qui est également la capitale du Moyen Shabelle, servait de base principale pour Al Shabaab depuis que ce mouvement a été chassé d'autres régions du centre sud de la Somalie.

12. Des progrès importants ont également été réalisés dans le Secteur 2 (Juba Inférieur et Moyen) au cours de la période sous examen. Les SNSF et l'AMISOM ont continué à renforcer la sécurité dans et autour de Kismayo, où ils ont privé Al Shabaab des revenus provenant des taxes portuaires, des droits de douane et de la contrebande, notamment celle liée au commerce du charbon et du sucre. En novembre 2012, l'AMISOM et les SNSF ont sécurisé la ville de Bulo Xaji, une voie d'approvisionnement cruciale. Des préparatifs sont en cours pour étendre les opérations des SNSF et de l'AMISOM à Jilib et à Jamame.

13. Dans le Secteur 3 (Gedo, Bay et Bakool), les 1 050 soldats de l'AMISOM qui s'y trouvent actuellement seront rejoints par près de 1 500 soldats supplémentaires qui avancent actuellement d'Afgoye vers Baidoa, afin de relier le Moyen et le Shabelle Inférieur aux régions du Bay et Bakool. Au moment de la finalisation du présent rapport, ces forces se trouvaient au-delà du village Lego, situé à quelque 104 kilomètres de Baidoa.

14. Dans le Secteur 4 (Galgadud et Hiraan), les troupes djiboutiennes se sont maintenant entièrement déployées. L'AMISOM, en collaboration avec les SNSF et les Forces de défense nationales éthiopiennes (ENDF), continue de renforcer la sécurité dans les principales villes et localités de la région. Il s'agit d'une zone importante, en ce qu'elle est utilisée par Al Shabaab comme une voie de transit vers le Puntland et d'autres parties septentrionales du pays.

15. Les Unités de Police constituées (UPC) de l'AMISOM, conjointement avec la Force de police de Somalie (SPF), entreprennent actuellement des patrouilles 24 heures sur 24 à Mogadiscio. Les UPC assurent également des escortes VIP et la protection du personnel de l'AMISOM, en même temps qu'elles assument un rôle croissant dans la sécurisation d'événements publics. Outre le fait qu'elles contribuent à soulager les forces de l'AMISOM de tâches de police, tels que les escortes et le maintien de l'ordre public, les UPC contribuent également à promouvoir la confiance parmi la population et la sécurité à Mogadiscio. Pour leur part, les officiers individuels de police continuent d'encadrer et de conseiller leurs homologues des SPF. Grâce à l'escorte et à la sécurité assurée par les UPC, les officiers individuels de police sont désormais en mesure de couvrir davantage de postes de police, renforçant ainsi leur rôle d'encadrement et de conseil auprès des SPF.

16. Si les opérations combinées des SNSF et de l'AMISOM ont permis d'enregistrer des acquis sécuritaires tangibles et ont considérablement affaibli Al-Shabaab, le groupe extrémiste n'en continue pas moins de représenter une menace majeure et de conserver la capacité d'agir, notamment à travers des engins explosifs improvisés, des assassinats ciblés et des attentats suicides. Al Shabaab s'est fondu dans les communautés locales et a déplacé une grande partie de sa force et de ses équipements vers le Moyen Juba, Baraawe, dans le Shabelle Inférieur, les parties septentrionales du Moyen Shabelle, certaines zones de la région de Bakool, Bulo-Burte, dans le Hiraan, Galgadud et la montagne de Golis (Puntland), où les SNSF et les milices alliées ont une présence limitée. Al Shabaab a également établi une présence dans certaines parties du Somaliland et continue à s'approvisionner en armes et en moyens logistiques par les ports maritimes de Baraawe, Ceel Dheer, Cadale et Haradhere.

17. Al Shabaab exploite habilement les différends entre clans, afin de renforcer ses rangs, en même temps qu'il recourt à l'extorsion de fonds auprès des entreprises, à la mise en place de postes de contrôle illégaux, ainsi qu'à ses liens accrus avec les réseaux criminels pour financer ces opérations. Alors qu'il n'existait jusqu'ici aucun lien clairement établi entre les pirates et Al Shabaab, il est à craindre que cette situation ne change à mesure qu'Al Shabaab se déplace dans les bastions de la piraterie que sont Haradhere et les ports maritimes de Hobiyo, Ceel Dheer et Cadale, et voit ses contraintes financières s'accroître.

18. Al Shabaab bénéficie du soutien d'un groupe restreint d'environ 400 combattants étrangers qui se déplacent à travers la Somalie et fournissent un encadrement à ses combattants et aux djihadistes extrémistes de la région et au-delà. Des informations font état de l'intensification par Al Shabaab de ses activités dans la région, notamment à travers l'établissement de liens avec des groupes extrémistes locaux. Le groupe continue de recruter des combattants dans les pays voisins, de les entraîner et de faciliter le retour de ceux qui veulent faire la guerre contre leur patrie, comme en témoignent la récente vague d'attaques au Kenya, l'arrestation, le 7 décembre 2012, au Parc de faune sauvage Al-Dandar, au Soudan, dans l'État central de Sennar, de 25 extrémistes islamistes qui y suivaient un entraînement, afin de rejoindre Al Shabaab, et l'arrestation en Éthiopie, le 1^{er} janvier 2013, de 15 militants présumés entraînés par Al-Shabaab et qui planifiaient des attaques.

IV. DÉPLOIEMENT DE L'AMISOM

19. Avec le déploiement intégral du contingent djiboutien dans le Secteur 4 (Beltweyne), qui s'est achevé à la fin du mois de novembre 2012, l'effectif du personnel en uniforme de l'AMISOM s'élève actuellement à 17 709 soldats. Il comprend 5 432 soldats du Burundi, 960 soldats de Djibouti, 4 652 soldats du Kenya et 6 223 soldats de l'Ouganda. Le bataillon de 850 soldats promis par la Sierra Leone se déploiera en février-mars 2013, après quoi le Kenya réduira sa contribution d'un bataillon. Il y a 81 officiers d'État-major du Burundi, du Cameroun, de Djibouti, d'Éthiopie, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de Sierra Leone, d'Ouganda et de la Zambie. Il y a également 81 officiers individuels de police du Burundi, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Nigeria, de Sierra Leone, d'Ouganda et du Zimbabwe, ainsi que 2 UPC de 140 éléments chacune fournis par le Nigeria et l'Ouganda.

20. Le 1^{er} novembre 2012, j'ai nommé un nouveau Représentant spécial pour la Somalie et chef de l'AMISOM, en la personne de l'Ambassadeur Mahamat Salah Annadif du Tchad. Ancien Représentant de l'UA auprès de l'Union européenne (UE), à Bruxelles, M. Annadif a une vaste expérience diplomatique et de service de l'État, ayant, en particulier, occupé le poste de Ministre des Affaires étrangères dans son pays. Il a remplacé mon ancien Représentant spécial pour la Somalie, l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra. M. Annadif a pris ses fonctions à Mogadiscio, le 12 décembre 2012.

21. Dans la résolution 2073 (2012), adoptée le 7 novembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, sur une base exceptionnelle et en raison du caractère unique de la Mission, d'étendre le dispositif de soutien logistique au personnel civil de l'AMISOM à 50 personnels civils, sur une base temporaire qui sera révisée après les revues stratégiques de Nations unies et de l'UA. Dans le cadre du suivi de cette résolution, la Commission a élaboré un concept d'opérations pour le déploiement de 50 civils qui seront répartis entre les 4 Secteurs en appui aux opérations en cours de l'AMISOM. Ces civils travailleront également avec des responsables gouvernementaux locaux et les communautaires de base dans les régions libérées, afin de faciliter l'extension de l'autorité publique, et ce en assurant une liaison efficace avec le Gouvernement à Mogadiscio et la prestation de services de base aux populations, notamment à travers la mise en œuvre de projets à impact rapide. Ils s'acquitteront également d'autres tâches clés, y compris le soutien à la réconciliation locale, à la promotion des droits de l'homme et aux mesures initiales relatives à la réforme du secteur de la sécurité, y compris la gestion des combattants désengagés.

22. La Commission a entamé le processus de recrutement pour ces postes. Elle envisage également la possibilité d'utiliser les viviers disponibles, afin d'identifier et de faciliter le recrutement et le déploiement rapide du personnel requis. Dans le même temps, la Commission a demandé au Bureau de soutien des Nations unies à l'AMISOM (UNSOA) de mettre en place les arrangements logistiques nécessaires pour faciliter le déploiement des personnels civils prévus dans les 4 Secteurs.

23. Lors de sa 337^{ème} réunion, le Conseil a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser une reconduction technique pour quatre mois du dispositif d'appui des Nations unies, tel que prévu par la résolution 2036 (2012) du 22 février 2012, avec l'inclusion d'un appui supplémentaire en ce qui concerne les composantes civile et maritime de la Mission, afin de prendre en compte les besoins urgents constatés sur le terrain. Cette reconduction technique a été demandée en attendant la conclusion de la revue stratégique de l'AMISOM, qui est abordée ci-dessous.

24. Le 31 octobre 2012, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2072 (2012) par laquelle il a prorogé le mandat de l'AMISOM jusqu'au 7 novembre 2012, prenant note des circonstances exceptionnelles dans la ville de New York résultant de l'ouragan "Sandy" et reconnaissant, dans ces circonstances exceptionnelles, la nécessité d'une courte prorogation du mandat de l'AMISOM. Le 7 novembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2073 (2012) autorisant les États membres de l'UA à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 7 mars 2013. Il a également demandé au Secrétaire général des Nations unies de continuer d'apporter un dispositif d'appui logistique à l'AMISOM, tel que mentionné dans ses résolutions pertinentes.

V. APPUI DE L'AMISOM AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LA SOMALIE

25. Au cours de la période sous examen, les différentes composantes de l'AMISOM (civile, de police et militaire) ont entrepris nombre d'activités en appui au Gouvernement fédéral de la Somalie. Cet appui couvre la stabilisation et la gouvernance dans les zones libérées, les questions de genre, la gestion des combattants désengagés, l'appui aux SNSF et le renforcement des capacités de la fonction publique somalienne.

Appui à la stabilisation et à la gouvernance dans les zones libérées

26. Dans le prolongement des efforts de l'IGAD en appui à la stabilisation des zones reprises à Al Shabaab, le Gouvernement, en collaboration avec l'AMISOM, a organisé un atelier sous le thème « Faire avancer le programme de stabilisation », les 12 et 13 décembre 2012, à l'État-major de l'AMISOM, à Mogadiscio. L'atelier a vu la participation de hauts responsables gouvernementaux, y compris le Cabinet du Président, celui du Premier Ministre et le Ministère de la Sécurité intérieure.

27. L'atelier est convenu de ce que le Gouvernement fixerait les priorités pour les zones nouvellement libérées, priorités qui porteront sur la consolidation de la sécurité, la réconciliation locale et la prestation de services de base. Pour sa part, l'AMISOM s'est engagée à aider le Gouvernement à étendre son autorité à toutes les zones nouvellement libérées, afin de rendre tangibles les dividendes de la paix, à travers la mise en œuvre de projets à impact rapide, et de faciliter l'accès à l'assistance humanitaire, en coordination avec le Gouvernement.

Appui au groupe des femmes du Parlement fédéral

28. Au cours de la période sous examen, l'Unité Genre de l'AMISOM a entrepris des activités visant à renforcer le rôle des femmes dans le nouveau système politique et à assurer la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM. À cet égard, l'Unité a organisé un débat radiotélévisé à Mogadiscio, le 12 novembre 2012, sur les voies et moyens d'autonomiser les femmes somaliennes dans l'ensemble du pays et de renforcer leur capacité d'interaction avec des chefs coutumiers et la classe politique. L'événement, qui a regroupé les chefs coutumiers, des universitaires, des militants de la cause féministe et des parlementaires, ainsi que des chefs religieux, a discuté du rôle des femmes en politique et dans la période post-conflit. La réunion a également discuté des défis liés au manque d'éducation, ainsi qu'à l'utilisation inappropriée de la religion et à la radicalisation.

29. En décembre 2012, l'Unité Genre de l'AMISOM a également organisé un atelier d'évaluation des besoins des femmes membres du Parlement fédéral, à Kampala. L'atelier, qui a réuni des femmes parlementaires des pays de la région, a permis d'évaluer les besoins des femmes parlementaires, tout en leur offrant une occasion de mise en réseau entre elles et leurs homologues de la région. Il a également fourni une plate-forme pour le partage d'expériences et des enseignements tirés de leurs parcours. Sur cette base, l'atelier est convenu de la création d'un groupe chargé de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à promouvoir l'agenda genre, en commençant par l'intégration du genre dans toutes les futures législations, y compris celles qui ont trait à la gouvernance et à la stabilisation en Somalie.

30. L'Unité Genre de l'AMISOM a interagi avec certains partenaires, tels que l'ONUSIDA et le FNUAP. L'objectif est d'explorer les possibilités de partenariat et de coordination sur les questions prioritaires liées à leurs compétences et mandats respectifs à Mogadiscio et dans les zones nouvellement libérées.

Appui à la gestion des combattants désengagés

31. La Somalie et l'AMISOM continuent d'être confrontées à plusieurs cas de combattants désengagés. L'AMISOM détient actuellement 249 combattants désengagés volontaires (VDF) à Mogadiscio, tandis que le Gouvernement fédéral détient environ 1 500 ex-combattants. La plupart de ceux qui sont détenus par le Gouvernement ont été capturés ou arrêtés par les SNSF ou par l'AMISOM. Les VDF détenus par l'AMISOM sont des personnes qui ont fait défection d'Al Shabaab pour diverses raisons. Il existe également un grand nombre de défections qui n'ont pas été enregistrées, parce que certains des combattants, qui étaient auparavant membres de milices claniques, ont fondu de nouveau dans leurs clans. Ce groupe est particulièrement dangereux car susceptible, contre des incitations monétaires, d'être remobilisé par Al Shabaab.

32. Afin de renforcer les capacités du Gouvernement à gérer les combattants désengagés, l'AMISOM, en collaboration avec le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNPOS) et d'autres partenaires, a organisé une session de formation pour les commandants de la

Mission et des SNSF à Nairobi, du 4 au 6 décembre 2012. La formation a porté, entre autres, sur les modalités de gestion des combattants désengagés, le droit international humanitaire (DIH), les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Le Gouvernement et l'AMISOM travaillent également ensemble sur des programmes appropriés visant à trouver des solutions plus pérennes pour la gestion de ceux des éléments qui sont retournés dans les milices de leurs clans.

Appui aux Forces de sécurité nationales somaliennes

33. Il convient de rappeler qu'avant la fin de la Transition, la Commission a organisé une série d'ateliers sur le renforcement du secteur de la sécurité en Somalie, qui ont abouti à l'élaboration d'un concept d'opérations pour mettre en place le mécanisme requis pour l'intégration effective des forces régionales et alliées au sein des SNSF et la mise en place d'une architecture de commandement et de contrôle unifiés. Le document a depuis été soumis aux nouvelles autorités somaliennes pour examen, mise à jour et approbation, avant qu'il ne soit transmis au Conseil, puis au Conseil de sécurité des Nations unies. Je forme l'espoir que la communauté internationale apportera l'appui nécessaire, tant il est vrai qu'il s'agit là d'un élément essentiel à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie.

34. Les Forces armées somaliennes se composent actuellement d'officiers supérieurs qui ont besoin de cours de recyclage, et d'un grand nombre de nouvelles recrues qui ont une formation limitée ou pas de formation du tout en DIH. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'efficacité des SNSF, l'AMISOM, en étroite collaboration avec le Gouvernement et avec le soutien du Centre africain pour la résolution constructive des disputes (ACCORD), a organisé à Djibouti, du 29 au 31 octobre 2012, un atelier sur le DIH pour 41 officiers. L'atelier a permis de mettre en relief l'importance et la pertinence du DIH et des droits de l'homme ; de promouvoir la compréhension du DIH, en particulier les règles de base pertinentes pour les fonctions opérationnelles des officiers ; et d'identifier des insuffisances et les défis liés au respect du DIH dans le contexte du conflit en Somalie.

35. À l'issue de l'atelier, les participants ont adopté un plan d'action, qui comprend une stratégie de mise en œuvre pour assurer le respect du DIH par les SNSF. Des activités de suivi ont également été convenues, y compris l'organisation d'une formation similaire à tous les niveaux appropriés de commandement et du personnel ; l'organisation d'ateliers de formation de formateurs sur le DIH ; l'élaboration de documents pertinents et le lancement des réformes législatives nécessaires ; la création d'une Commission de DIH ; la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et de la Convention sur le droit de l'enfant, tel que prévu dans le Rapport d'examen périodique universel de 2012 ; et le renforcement des institutions de l'État de droit, y compris le système de tribunaux militaires.

36. Entre décembre 2012 et janvier 2013, l'AMISOM a formé 80 officiers des SPF dans le domaine des enquêtes criminelles. La formation, qui a eu lieu à l'Académie de Police Général Kahiye, à Mogadiscio, sera étendu à 80 autres officiers de police.

37. Par ailleurs, la Police de l'AMISOM, en collaboration avec la Police nationale de Djibouti et les Carabiniers italiens, lancera, à compter du 17 janvier 2013, un programme de formation pour 200 personnels des SPF sur la gestion de l'ordre public, à l'Académie nationale de police de Djibouti. La formation contribuera au renforcement des capacités des SPF dans le maintien de l'ordre public. Je rends hommage aux Gouvernements djiboutien et italien pour leur soutien en vue du développement et de l'organisation de ce programme de formation.

Renforcement des capacités de la fonction publique somalienne

38. En janvier 2013, l'AMISOM a lancé une série d'ateliers de formation pour la fonction publique somalienne. La formation a concerné 120 fonctionnaires, dont des secrétaires, des fonctionnaires du protocole et des administrateurs de haut niveau. Elle est financée par le Gouvernement italien et facilitée par l'Université d'Afrique du Sud (*Graduate School of Business Leadership-UNISA*). Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action convenu entre le Gouvernement somalien et l'UA à la suite de l'atelier d'évaluation des besoins qui s'est tenue à Kampala, en mars 2012. Depuis lors, l'AMISOM a entrepris nombre d'activités de renforcement des capacités, y compris en facilitant une formation pratique et d'encadrement de deux semaines en Ouganda, au Rwanda, en Sierra Leone et au Libéria, en fournissant des outils de travail/ équipements nécessaires et en restaurant des bureaux.

VI. REVUE STRATÉGIQUE DE L'AMISOM

39. Lors de sa 337^{ème} réunion, le Conseil a exprimé son plein appui à la décision de la Commission d'entreprendre une revue stratégique de l'AMISOM et de la mise en œuvre de son mandat, en vue de déterminer les meilleurs voies et moyens permettant à la Mission de contribuer davantage à la stabilisation de la Somalie et à la mise en œuvre réussie des priorités fixées par le Gouvernement somalien, et ce en étroite coordination avec un Secteur de sécurité et de défense nationale somalien renforcé et restructuré. La décision d'entreprendre cette revue a été prise dans le contexte des progrès politiques et sécuritaires significatifs réalisés en Somalie au cours des derniers mois et de la nécessité d'adapter, en conséquence, les opérations de l'AMISOM.

40. Le processus de revue a été lancé en décembre 2012, et est conduit par une équipe de responsables civils, militaires et de police expérimentés. L'exercice a impliqué des consultations approfondies avec les autorités somaliennes et d'autres parties prenantes. Des consultations ont également été menées avec les pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM, d'autres pays intéressés et l'IGAD, ainsi qu'avec des partenaires internationaux. Le processus sera achevé à la fin du mois de janvier, et les résultats soumis au Conseil pour son action en tant que de besoin.

41. En procédant à la revue, la Commission a tenu compte de la nécessité de coordonner étroitement ses efforts avec les Nations unies, étant donné que l'ONU est également en train d'entreprendre un exercice similaire portant sur le rôle futur des Nations unies en Somalie. C'est

dans ce contexte que l'UA a demandé aux Nations unies de diriger le processus de revue. Malheureusement, en raison des contraintes auxquelles elles sont confrontées, les Nations unies n'ont pas pu mettre à disposition le Conseiller militaire du Secrétaire général, tel que demandé par l'UA. Toutefois, l'équipe chargée de la revue de l'AMISOM a régulièrement consulté les Nations unies. Par ailleurs, les responsables concernés de la Commission de l'UA, y compris le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ont eu des réunions approfondies avec l'équipe qui travaille sur la revue des Nations unies. Il est important de veiller à ce que, autant que possible, les deux revues convergent pour faciliter une approche coordonnée des défis auxquels fait face la Somalie et un soutien international plus efficace.

VII. OBSERVATIONS

42. La Somalie continue à enregistrer des progrès politiques depuis l'avènement de la nouvelle administration du Président Hassan Sheikh Mohamud. Sur la base des six piliers de la stratégie de son Gouvernement, le Président a donné une orientation claire sur l'engagement de la communauté internationale en Somalie dans le contexte du nouvel arrangement politique dans le pays. J'encourage les parties prenantes somaliennes à persévérer dans leur détermination et à continuer de mettre l'intérêt de leur pays au-dessus de toute autre considération, d'autant que les tâches à venir seront encore plus complexes et exigeantes.

43. Les efforts du Gouvernement somalien pour bâtir des institutions solides et s'engager sur la voie du redressement doivent être pleinement appuyés par la communauté internationale, afin de maintenir l'élan actuel. Ce soutien devra être basé sur les priorités définies par les autorités somaliennes et être à la hauteur des besoins considérables constatés sur le terrain. Je réitère l'appel lancé par le Conseil à la Commission de consolidation de la paix des Nations unies pour qu'elle prenne les initiatives requises afin de contribuer activement à la reconstruction et au développement post-conflit en Somalie. Pour sa part, la Commission de l'UA prévoit d'inclure la Somalie dans la liste des pays pilotes couverts par l'Initiative de solidarité africaine (ISA), lancée en juillet 2012, en vue de la mobilisation, au niveau du continent, de ressources en faveur des pays africains sortant de conflit. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour soutenir la restructuration et le renforcement des SNSF, y compris à travers le paiement des soldes, ainsi que la fourniture d'équipements, d'armes et de munitions. Comme l'a souligné le Conseil, de telles mesures requièrent, dans un cadre transparent et ordonné, la levée de l'embargo sur les armes en ce qui concerne les SNSF, étant entendu qu'il devra être maintenu contre les acteurs non étatiques.

44. Je note également avec satisfaction les progrès qui continuent d'être accomplis par les Forces somaliennes et l'AMISOM. Je réitère mes remerciements aux pays contributeurs de troupes et de police à l'AMISOM, pour leur engagement sans faille et les sacrifices consentis. Je salue le courage et la ténacité des forces somaliennes, ainsi que des femmes et des hommes servant sous l'AMISOM, qui, dans des conditions extrêmement difficiles, œuvrent à l'avancement de la cause de la paix et de la stabilité en Somalie. La revue en cours de la Mission permettra à la Commission de déterminer les meilleurs voies et moyens d'un accompagnement encore plus efficace par l'AMISOM du processus de stabilisation de la Somalie.